

BUREAUX : RUE NAIN.

ABONNEMENTS: ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. Réclamers: 25 centimes. — On traite à forfait.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 37, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 45, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 46, 5 03, 6 03, 8 13, 10 22, 11 31, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 6 50, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 45, 5 45, 7 55, 10 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 53, 8 09, 9 41, 11 28, 12 17, 1 47, 3 33, 5 02, 6 06, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 43, 7 53, 9 31, 11 18, 12 05, 3 21, 4 50, 5 57, 7 10, 9 40.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez les bureaux du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. Havas, Laflotte-Bullier, 4, Cio place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

BOURSE DE PARIS	
DU 23 JUIN	
3 0/0	56 10
4 1/2	81 ..
Emprunt 1871	90 35
Emprunt 1872	91 60
DU 24 JUIN	
3 0/0	56 07 1/2
4 1/2	80 75
Emprunt 1871	90 35
Emprunt 1872	91 59

ROUBAIX, 24 JUIN 1873

La discussion qui aura lieu aujourd'hui sur l'interpellation de M. Leroyer relative au service des cimetières, promet d'être fort vive; parmi les orateurs inscrits, on cite: MM. Leroyer, Lepère, de Pressensé pour la gauche; MM. Lucien Brun et Depeyre pour la droite; le ministre de l'intérieur, M. Beulé, prendra la parole pour répondre au signataire de l'interpellation. Le terrain sur lequel se placera les membres de la gauche, permettra au gouvernement de dévoiler les agissements de la démagogie dans certains départements du Midi.

M. Ducros, député du Rhône, est arrivé à Versailles, avec un dossier considérable relatif à des actes scandaleux, qui revêtent un caractère de manifestation politique et de provocation anti-religieuse. Il existe dans certaines régions de véritables associations, qui se livrent avec acharnement au recrutement des cadavres. Le plus souvent, c'est quelque pauvre enfant qui devient le prétexte de ces exhibitions démocratiques. On convoque à plusieurs lieues à la ronde les frères et amis, chacun se rend la boutonnière ornée de rubans rouges et d'immortelles; on parcourt la ville, on quête, on prononce des discours, c'est une véritable manifestation dirigée contre les opinions religieuses et les cultes reconnus par l'Etat, c'est une provocation incessante adressée aux doctrines d'une partie considérable du pays. Il importe que ces scandales prennent fin. Libre à ceux qui meurent sans religion, d'être enterrés sans clergé, mais ce qu'on ne peut tolérer, c'est que le cercueil d'un libre-penseur devienne un prétexte à déclamations démagogiques, à manifestations athées. Il est intolérable que la démagogie continue à spéculer sur la tolérance laissée jusqu'à présent aux convois funéraires, que l'on transforme les tombes en tribunes et que l'on aille exhiler dans les cimetières les haines anti-sociales ou anti-religieuses, que l'on ose émettre dans les clubs.

### LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 23 juin 1873.

La commission de décentralisation a été saisie de l'examen de la proposition de la loi municipale présentée par M. Pradié. Cet honorable et studieux représentant s'est livré à un ensemble d'études sur la réorganisation politique et sociale de la France. Sans être toujours de l'avis de M. Pradié, il est impossible

de ne pas rendre hommage aux sentiments qui l'inspirent. Sa proposition de loi municipale sert de base à une réorganisation du suffrage universel pour l'élection des conseillers municipaux, des conseillers généraux, des députés et des futurs sénateurs.

Le suffrage universel, dit M. Pradié, pour fonctionner utilement, doit être soumis à une direction. Il faut qu'il fonctionne sous les yeux des hommes dont les lumières, la position, l'honnêteté peuvent exercer une utile influence.

Le projet de loi soumis à l'Assemblée par M. Pradié a pour but d'apporter au suffrage universel les améliorations suivantes:

1° Ce projet multiplie le sectionnement des communes et, dans les villes, il fait voter les électeurs non inscrits au rôle de la contribution mobilière, dans un bureau central, en ne leur accordant, comme aux autres sections, que le droit de nommer un seul conseiller municipal, un conseiller général, un seul député, quel que soit le nombre de ces électeurs;

2° Il établit autant que possible l'urne électoral loin des cabarets et des agglomérations dangereuses;

3° Il réunit les notables ou chefs de corps, les conseillers municipaux et les maires de diverses communes en assemblée cantonale, au chef-lieu de canton, avec la mission de discuter les titres et les circulaires de divers candidats à la députation et de choisir ceux qui méritent d'être recommandés aux suffrages du peuple;

4° Il fait patronner les candidats préférés par les notables, les conseillers municipaux, nommés par le suffrage universel, et les maires que nous faisons nommer par le pouvoir exécutif;

5° Il délègue à cet effet les notables, les maires et les conseillers municipaux dans les diverses sections électorales de la commune, afin de faire connaître au peuple le résultat des délibérations de l'Assemblée cantonale, et le choix qu'elle a fait des candidats à la députation;

6° Il fait présider les bureaux de ces sections par les notables et les conseillers municipaux délégués à cet effet par l'Assemblée cantonale;

7° Il exige de l'électeur 25 ans d'âge;

8° Il requiert 3 ans de domicile;

9° Il inflige une amende contre ceux qui se sont abstenus.

A ces 9 améliorations capitales le projet en ajoute 11 autres plus ou moins importantes, mais dont l'ensemble aura pour effet de transformer complètement le mode de votation en faisant passer le suffrage universel de l'état barbare à l'état civilisé.

M. Pradié termine l'exposé des motifs de son projet de loi par les lignes suivantes:

« Ne nous séparons pas sans avoir organisé le pays que la Révolution a désorganisé et que les hommes de la Révolution n'ont pas su réorganiser. Ne laissons pas à la Révolution et aux hommes de la Révolution ni le temps, ni les

instruments de désorganisation et de ruine que le suffrage universel à l'état barbare a mis entre leurs mains.

« Mais pour accomplir cette œuvre de régénération et de salut, ne supprimons pas, ne mutilons pas le suffrage universel, mais organisons-le. »

D'après les propositions soumises par M. Magné au conseil supérieur de commerce, voici quels seraient les impôts qu'il voudrait établir pour remplacer ceux de M. Thiers:

40 millions sur les transports par chemins de fer et sur les canaux; 36 millions sur les métaux, la soude, la stéarine; enfin 100 millions sur les tissus; tout cela ensemble nous donne 176 millions; c'est plus qu'il ne faut même, en supprimant l'impôt sur les matières premières, même en rapportant la loi sur la surtaxe de pavillon, même en dégageant de 17 centimes les patentes, même en inscrivant de nouveau au budget les garanties d'intérêt envers les chemins de fer, même en augmentant un peu le traitement des instituteurs, etc.

C'est plus qu'il ne faut, disons-nous; l'arithmétique, du moins, toute sèche et toute aride, le prouve; car le déficit du budget est au maximum 170 millions et nous en trouvons ici 176. Il y aurait donc 6 millions de disponible pour des augmentations de dépenses.

Reste à voir s'il ne surviendra pas quelques mécomptes dans le rendement de ces impôts.

On annonce que le prince Napoléon quitte Paris aujourd'hui.

La confiance et la hausse se maintiennent à la Bourse. Le comptant achète. On verra bientôt l'emprunt à 95 fr. s'il ne survient pas d'accident.

P. S. — Il y a un grand nombre de demandes de billets pour la séance de demain. Le centre gauche, présidé par M. Laboulaye, a décidé qu'il appuierait un ordre du jour blâmant énergiquement l'arrêt du préfet de Lyon relativement aux enterrements civils. Il n'en est pas moins probable que la majorité passera à l'ordre du jour pur et simple.

Par suite d'une indisposition du duc d'Audiffret-Pasquier, les commissions réunies des marchés et de l'armée n'ont pu tenir séance aujourd'hui.

Le 13<sup>me</sup> bureau a entendu ce matin le rapport sur l'élection de M. Thuringy dans la Nièvre; le rapport conclut à la non-validation. DE SAINT-CHÉRON

### ÉTRANGER

#### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Les troupes républicaines de la Navarre manœuvrent, paraît-il, pour échapper à une attaque que les dernières rencontres leur ont appris à redouter. Elles ont dégarni l'un de tout le matériel de guerre qu'elles ont transporté à Hendaye.

Une affaire est imminente au pied des hauteurs de Lesaca, qui sont occupés par les fédéraux; les carlistes ont réuni leurs postes du voisinage pour en former une troupe capable d'emporter la position.

L'Agence Havas, malgré les démentis qu'elle reçoit chaque jour, persévère dans

son système de calomnies à l'égard des chefs carlistes. Elle s'en prend aujourd'hui encore à Santa-Cruz et à Saballs.

Nous trouvons bien à propos, dans une lettre perite au *Courrier de Bayonne*, la réclamation des mensonges qu'elle avait divulgués. — Nous citons ce qui concerne la conduite de Santa-Cruz à Beasain:

Santa-Cruz se présente dimanche devant Beasain et envoie un des siens sommer les carabineros, qui s'étaient très-fortement retranchés dans les bâtiments de la gare, d'avoir à se rendre dans le délai de deux heures, leur déclarant que, s'ils opposaient résistance, il les attaquerait et les passerait par les armes. La menace fit son effet. Les carabineros se le tinrent pour dit et se retirèrent sur Villafraña. Santa-Cruz entra le lendemain dans la ville, et ordonna d'occuper immédiatement la gare qui avait été convertie en véritable forteresse et de la détruire pour éviter qu'elle pût être réoccupée par l'ennemi.

Il fit part de sa résolution à l'alcaldé, en l'autorisant à retirer de la gare tous les objets mobiliers qui s'y trouvaient et mettant à sa disposition tout son monde pour effectuer cette besogne. Une fois le démantèlement opéré, il se retira; mais aucun wagon n'avait été ni brûlé, ni dévalisé par aucun des siens. C'est après son départ que des gens portant le costume des carlistes sont accourus et ont pillé quelques wagons. Santa-Cruz l'a appris, et il va pourchasser activement les auteurs de ces vols et de bien d'autres: il est dans l'intention, s'ils tombent entre ses mains, de les fusiller sans merci.

La même lettre confirme la bonne nouvelle que nous avons donnée: la victoire de Santa-Cruz à Alegria, et les pertes qu'il a infligées à la colonne de Loma, bien loin d'avoir été battu par elle.

Quant aux déraillements de trains qui lui ont été reprochés, l'exposé des faits que nous apporte le *Drapeau français* décharge complètement le célèbre cabecilla; c'est bien, comme nous le pensions, parce que l'autorité républicaine avait méconnu la convention conclue avec la compagnie, que les carlistes ont dû s'attaquer aux trains. Ceux-ci étaient chargés de troupes, on les a fait dérailler en prenant des précautions pour sauvegarder la vie des voyageurs; puis, après s'être emparé des soldats républicains, le général carliste a rendu la liberté aux voyageurs, en s'excusant auprès d'eux de la frayeur qu'il avait dû leur causer; puis il leur fit restituer quelques objets de valeur qu'ils avaient perdus.

Cette conduite chevaleresque présente les carlistes sous un tout autre jour que les infamies qu'on s'obstine à leur prêter dans la presse républicaine.

Les nouvelles de la Catalogne sont excellentes; il n'y a pas eu de nouvel engagement depuis deux jours, mais les troupes royales vont et viennent sans avoir été inquiétées.

A Madrid, l'enfement du ministère est très-laborieux. M. Pi y Margall reste, en attendant, avec un pouvoir de dictateur.

Les victoires des carlistes produisent une impression extraordinaire dont la *Esperanza* se fait l'écho en ces termes:

Depuis que l'on a reçu des détails sur l'affaire de Prats de Lluanes, si brillante pour les carlistes, la panique semble s'être emparée des ministériels. La *Verdad* a publié à ce sujet un bulletin extraordinaire, qu'on lisait dans les rues de Madrid avec une véritable consternation.

### Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 25 JUIN 1873

LE

## BAPTÊME DU SANG

PREMIÈRE PARTIE

XIII — (Suite)

S'il eût pu s'emparer de son bras pour la reconduire jusque chez elle, il n'aurait pas manqué de lui en dire sa façon de penser! Mais comme Marthe ne tenait pas à recevoir cette communication, elle eut grand soin de se tenir au centre d'un groupe serré de jeunes gens et de jeunes filles, qui se donnaient le mot pour ne point le laisser approcher d'elle. Il en fut réduit à faire au pauvre Jacques, qui ne sut que lui répondre, ses comiques doléances, mêlées de colères et ses plaintes assaisonnées de menaces.

Le lendemain de cette soirée si remplie, et qui devait laisser une trace si durable dans le souvenir et dans la vie de Marthe, M. de Kergor, qui voulait passer quelques jours auprès de son cousin, pour oublier dans les délices de la vie de château, les ennuis de la vie à bord, déclara, au marquis de Vimouze, qu'il entendait lui laisser toute sa liberté, en lui demandant la permission de garder également la sienne.

Il avait pris en mer, assurait-il, un certain besoin de solitude, qui devenait parfois invincible, et il serait mal à l'aise si on ne lui laissait point chaque jour quelques heures bien à lui, pour battre la campagne, rêver, ou même ne rien faire...

— Ceci me paraît un goût tout nouveau chez toi, fit le marquis en riant; mais tu peux être certain que je le respecterai! — Ici liberté pour tout le monde! Va, viens, sors, rentre, et même ne rentre pas, si la chose peut te faire plaisir: tu es ton maître!

Fort de l'indépendance qu'il venait de conquérir avec un mot, le vicomte, après le déjeuner, prit un fusil et un chien, et, refusant les services du garde-chasse, qui voulait lui indiquer les bons endroits, il s'en alla courir dans les champs.

Une fois qu'il se vit seul dans la verte campagne, au milieu de ces horizons sans fin, la mer immense devant lui, et le ciel profond sur sa tête, par cette belle et radieuse journée, — les automnes sont parfois admirables en Normandie, — un sentiment de bonheur infini remplit sa poitrine: il monta du cœur au cerveau je ne sais quelle ardente bouffée de jeunesse; il aspira l'air pur à pleins poumons, en jetant un regard de défi à la destinée, comme si elle n'eût pu l'atteindre!

Une compagnie d'innocents perdreaux partit à quinze pas de lui sous l'arrêt du chien.

— A quoi bon tuer quand il fait si bon vivre! pensa le jeune homme, sans épauler son arme.

Il s'en allait devant lui, sans savoir où, gai, insouciant, son joli fusil en bandoulière, les mains dans ses poches, en sifflant un air d'opéra.

— Qui pourrait donc bien me dire où je vais? se demanda-t-il tout à coup en riant de bon cœur; on m'obligerait vraiment en me l'apprenant, car, sur ma parole, je n'en sais rien moi-même!

Cependant il était aisé de voir que ses yeux n'erraient pas ainsi au hasard de tous côtés dans la campagne sans y chercher quelque chose, et il était probable qu'il se doutait bien de ce qu'ils y cherchaient.

Cependant, il ne s'était pas encore avoué à lui-même que celle pour qui il avait quitté le château et qui le faisait ainsi courir de la plaine au rivage et du rivage à la plaine, c'était cette jeune fille, — une paysanne, — hier encore inconnue, dont il savait le nom à peine, et qui était devenue si promptement pour lui l'objet d'une préoccupation vraiment étrange. Eh! pourquoi donc la cherchait-il? A quel propos? Dans quel but? L'ayant trouvée, qu'aurait-il à lui dire? Non! il ne la cherchait pas. Il se disait même qu'il ne devait pas, qu'il ne pouvait pas la chercher.

Mais s'il la rencontrait par hasard, on n'aurait rien à lui reprocher, ce ne serait pas sa faute. Après tout, les chemins étaient ouverts; personne n'avait un

droit exclusif sur la campagne, et la bruyère appartenait à tout le monde...

Après maintes randonnées sur la lande déserte, dont le caractère sauvage le saisissait et le charmait; après de longues courses en diverses directions, et un certain nombre de coups de fusil qui brûlaient gaîment sa poudre aux moineaux, mais qui donnaient du moins une apparence plausible à sa trop longue absence, en faisant croire à une chasse moins fantastique que celle qui l'occupait, il alla s'étendre à l'ombre, dans les anfractuosités de ces falaises grandioses, qui descendent à la mer, comme les marches d'un escalier de géants.

— Qu'est-ce que je fais donc ici? se demanda-t-il, tout à coup, au bout d'un quart d'heure, en passant machinalement la manche de sa veste de chasse sur le canon de son fusil.

Pour arriver plus aisément à faire le jour en lui-même, il repassa dans son esprit tous ces petits événements de la veille, qui, vraiment, n'auraient pas dû tenir tant de place dans une existence comme la sienne.

Il revint, — et, depuis quelques heures, combien de fois ne l'avait-il pas revue ainsi! — Marthe venant à lui, le sourire aux lèvres, la rougeur au front, son bouquet à la main.

Il se rappelait avec quelle grâce elle lui avait présenté ses fleurs, avec quelle modestie, pleine d'un trouble adorable, elle avait tendu à son baiser une joue

### BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

#### Brevets d'invention.

Nous donnons sous ce titre et sans discussion l'analyse des brevets de nature à intéresser nos lecteurs.

*Tissage de rubans de velours.* — 97,709. Il s'agit dans le brevet de M. Perrichon, (rue de Roanne, à Saint-Etienne), du tissage des rubans de velours à double pièce. L'inventeur ne revendique pas l'usage du rasoir, ni l'emploi des pierres à aiguiser dont se sert l'industrie lyonnaise pour la fabrication des velours à deux pièces, mais la disposition particulière de la banquine du métier qui permet d'approprier plus avantageusement la production des rubans le procédé de coupe indiqué ci-dessus. Les baguettes de verre qui maintiennent les deux branches de la pièce, au lieu d'être à l'avant de la banquine, sont rapprochées du point de la section, ce qui assure la bonne position du poil au moment du passage du glissant porte-rasoir.

*Métier à filer sans ailettes.* — 97,713. MM. Steverlinck-Deroix et fils, (filateurs à Lille, rue du faubourg de Roubaix), appliquent à tous les métiers à filer le lin et les étoupes, à sec et au mouillé, un petit appareil qu'ils nomment revendeur circulaire automatique et qui est destiné à remplacer l'ailette. C'est un anneau mobile autour de la broche: la forme de ce curseur lui permet de glisser librement sur les bords supérieur et inférieur d'une bague fixée dans la platine du monte-et-baisse. La disposition brevetée aurait pour avantages de permettre la confection des bobines plus volumineuses qu'avec les ailettes, — ce qui donnerait une économie de temps, — de se prêter au filage des numéros les plus variés en exigeant qu'un changement de bagues (d'un diamètre plus ou moins grand) et de curseurs plus ou moins lourds, enfin de supprimer les poids-freins qui, dans les métiers ordinaires, modèrent la vitesse des bobines pour déterminer le renvidage.

*Régulateur de presse pour métiers à bonneterie.* — 97,712. L'invention de M. Vigerio-Guibal, (serrurier, 30, quai des Tanneries, à Troyes), a pour but d'éviter les irrégularités ou manques partiels de mailles qui se produisent lorsque l'ouvrier, faisant exécuter le jeu des platines et en même temps celui des aiguilles, n'opère qu'imparfaitement le mouvement de presse.

Avec le nouveau régulateur, le bonnetier n'a pas d'efforts à faire, car la course de la presse est calculée mathématiquement et, au moment du jeu des platines, il lui suffit de manœuvrer, à l'aide d'une poignée, un bras de levier à tourillon dont la course est déterminée par un excentrique. Le tourillon se dégage par le débrayage à ressort de l'arbre dit *manche à balai* jusqu'au moment où le poids de la presse agissant sur la fontaine fait jouer un bec de canne ou mentonnet sur lequel butte le tourillon revenu à son point de départ, de façon à tenir la presse et, par suite, les aiguilles dans leur position de travail.

*Ouvrière mieste.* 97,721. M. Cahuzac, (fabricant de tissus, à Albi), emploie pour l'ourdissage le tambour horizontal usité dans certaines contrées pour le montage des chaînes ourdies sur le tambour vertical; le dernier se trouve ainsi supprimé. En outre, les portées sont divisées de telle sorte que les fils ne puissent cheminer les uns sur les autres au détriment de la régularité des branches et la chaîne, une fois ourdie, est montée directement sur l'ensouple du métier à tisser sans que les fils se trouvent détendus.

fraiche et veloutée: — ce souvenir le remuait encore. Et les jolis mots, pleins d'esprit naturel, si bien trouvés, qu'elle lui avait dits pendant le dîner, il les entendait toujours, et non-seulement les mots, mais l'accent même qui les faisait valoir; il retrouvait en lui la sensation de plaisir qu'il avait éprouvée à suivre sa danse légère; et cette émotion pleine de regret, empreinte d'un charme si naïf, et qu'elle avait eu la candeur de ne pas cacher, au moment des adieux, il croyait l'éprouver en lui-même.

La cloche du château, dont le vicomte entendit l'appel lointain, l'avertit qu'il était temps de mettre un terme à ses inutiles réflexions, et de tourner le cap vers la salle à manger, car il était bientôt six heures, et le cuisinier du marquis de Vimouze était exact comme un chronomètre. Octave se leva lestement, et jeta ses deux coups de fusil à un de ces petits goélands aux ailes blanches, que les pêcheurs du rivage désignent, en langue du pays, sous le nom de *mauves*, et qui venait l'effleurer de son vol. L'oiseau, cuirassé par sa plume épaisse, et que le plomb n'avait pas même atteint, se guida dans le vent, en faisant entendre un cri moqueur, et le chien baissa la tête d'un air découragé, en se disant qu'il avait affaire à un chasseur bien novice, et qu'il ne se dérangeait pas pour lui le lendemain.

Octave reprit à travers la lande la route du château, dont il apercevait les grands toits pointus, qui pyramidaient